

RCS : LYON  
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 05230  
Numéro SIREN : 527 675 706  
Nom ou dénomination : 2JEANFC

Ce dépôt a été enregistré le 04/12/2018 sous le numéro de dépôt B2018/049119

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n°de dépôt : **B2018/049119**  
n°de gestion : **2010B05230**  
n°SIREN : **527 675 706 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 04/12/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2JEANFC - Société par actions simplifiée  
26 chemin Des Broses 69260 Charbonnières-les-bains -FRANCE-

**date de clôture : 30/06/2018**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les événements RCS suivants :  
**Dépôt des comptes annuels**



5173803



5173803

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2018 12			Exercice N-1 30/06/2017 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (1)							
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles	2 000	2 000					
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage	1 617	1 530	87	294	207	70.45	
	Autres immobilisations corporelles	5 209	2 409	2 800	2 800			
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
<b>Immobilisations financières (2)</b>								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	5 904 891		5 904 891	5 904 890	1	0.00		
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés	12 405		12 405	12 405				
Prêts								
Autres immobilisations financières								
<b>Total II</b>	<b>5 926 122</b>	<b>5 939</b>	<b>5 920 183</b>	<b>5 920 389</b>	<b>206</b>	<b>0.00</b>		
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	<b>Créances (3)</b>							
	Clients et comptes rattachés							
	Autres créances	176 386		176 386	112 449	63 936	56.86	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	13 932		13 932	12 168	1 764	14.50		
Charges constatées d'avance (3)								
<b>Total III</b>	<b>190 318</b>		<b>190 318</b>	<b>124 618</b>	<b>65 700</b>	<b>52.72</b>		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>6 116 440</b>	<b>5 939</b>	<b>6 110 501</b>	<b>6 045 006</b>	<b>65 494</b>	<b>1.08</b>		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b>		<b>Exercice N-1</b>		<b>Ecart N / N-1</b>	
		<b>30/06/2018</b>	<b>12</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>12</b>	<b>Euros</b>	<b>%</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital (Dont versé : 4 001 390) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	4 001 390		4 001 390			
	<b>Réserves</b>						
	Réserve légale	95 151		85 806		9 345	10.89
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	1 807 870		1 630 315		177 555	10.89
	Report à nouveau						
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	184 921		186 900		1 980	1.06
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	<b>Total I</b>	<b>6 089 332</b>		<b>5 904 411</b>		<b>184 921</b>	<b>3.13</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	<b>Total II</b>						
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	<b>Total III</b>						
<b>DETTES (1)</b>	<b>Dettes financières</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit			124 250		124 250	100.00
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	3 586		2 085		1 501	72.01
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	<b>Dettes d'exploitation</b>						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 825		11 750		5 075	43.19	
Dettes fiscales et sociales	758		2 510		1 752	69.80	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes							
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance (1)						
	<b>Total IV</b>	<b>21 169</b>		<b>140 595</b>		<b>119 426</b>	<b>84.94</b>
	Ecart de conversion passif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		<b>6 110 501</b>		<b>6 045 006</b>		<b>65 494</b>	<b>1.08</b>

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

21 169

140 595

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2018 12			Exercice N-1 30/06/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	Euros	%		
<b>Produits d'exploitation (1)</b>							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
<b>Chiffre d'affaires NET</b>							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>							
<b>Charges d'exploitation (2)</b>							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			12 381	11 384	998	8.77	
Impôts, taxes et versements assimilés			3 487	749	2 738	365.55	
Salaires et traitements			1 136	467	669	143.25	
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			207	681	474	69.61	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges				0	0	100.00	
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			10 237	11 783	1 546	13.12	
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			10 237	11 783	1 546	13.12	
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1	
	30/06/2018	12	30/06/2017	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (3)	201 628		201 061	567 0.28
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>	<b>201 628</b>		<b>201 061</b>	<b>567 0.28</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	5 270		2 378	2 893 121.66
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>	<b>5 270</b>		<b>2 378</b>	<b>2 893 121.66</b>
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	<b>196 358</b>		<b>198 683</b>	<b>2 325 1.17</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>186 121</b>		<b>186 900</b>	<b>780 0.42</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>Total VII</b>				
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>Total VIII</b>				
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	1 200			1 200
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>201 628</b>		<b>201 061</b>	<b>567 0.28</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>16 708</b>		<b>14 161</b>	<b>2 547 17.99</b>
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	<b>184 921</b>		<b>186 900</b>	<b>1 980 1.06</b>

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

201 628

201 061

**ANNEXE**

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

**FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE****EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE****- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

**Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

**Informations générales complémentaires****- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**ANNEXE**

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
<b>Autres postes d'immobilisations incorporelles</b>			
<b>TOTAL</b>	2 000		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 617		
Installations générales agencements aménagements divers	2 800		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 409		
<b>TOTAL</b>	6 826		
Autres participations	5 904 890		1
Autres titres immobilisés	12 405		
<b>TOTAL</b>	5 917 295		1
<b>TOTAL GENERAL</b>	5 926 121		1

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>			2 000	2 000
<b>TOTAL</b>			2 000	2 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 617	1 617
Installations générales agencements aménagements divers			2 800	2 800
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			2 409	2 409
<b>TOTAL</b>			6 826	6 826
Autres participations			5 904 891	5 904 891
Autres titres immobilisés			12 405	12 405
<b>TOTAL</b>			5 917 296	5 917 296
<b>TOTAL GENERAL</b>			5 926 122	5 926 122

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	2 000			2 000
<b>TOTAL</b>	2 000			2 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 323	207		1 530
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 409			2 409
<b>TOTAL</b>	3 732	207		3 939
<b>TOTAL GENERAL</b>	5 732	207		5 939

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	207				
<b>TOTAL</b>	207				
<b>TOTAL GENERAL</b>	207				

**ANNEXE**

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

**Etat des provisions**

Néant

**Etat des échéances des créances et des dettes**

<b>Etat des créances</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A plus d'1 an</b>
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	601	601	
Impôts sur les bénéficiaires	1 384	1 384	
Groupe et associés	174 401	174 401	
<b>TOTAL</b>	<b>176 386</b>	<b>176 386</b>	

<b>Etat des dettes</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	16 825	16 825		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	758	758		
Groupe et associés	3 586	3 586		
<b>TOTAL</b>	<b>21 169</b>	<b>21 169</b>		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	125 870			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	3 585			

**Composition du capital social**

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS	1.0000	4 001 390			4 001 390

**Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

**Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

**Titres immobilisés**

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.  
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes

**ANNEXE**

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.  
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

**Créances immobilisées**

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.  
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

**Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Dépréciation des créances**

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

**Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	601
Total	601

**Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 800
Total	11 800

**Charges et produits constatés d'avance**

**ANNEXE**

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -****Charges et produits financiers concernant les entreprises liées**

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	5 270	201 628
Dont entreprises liées		201 628

**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -****Dettes garanties par des sûretés réelles**

(PCG Art. 531-2/9)

**Engagements financiers**

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnésEngagements reçus

**Liste des filiales et participations**

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
<b>A. Renseignements détaillés</b> - Filiales détenues à + de 50% - SAS MILLE ET UN REPAS - Participations détenues entre 10 et 50 % <b>B. Renseignements globaux</b> - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A	801 001	1 919 072	100.00	5 884 890	5 884 890	174 401		41 626 401	271 503	199 998

# **2JEANFC**

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE  
AU CAPITAL DE 4 001 390 EUROS  
SIEGE SOCIAL : CHARBONNIERES LES BAINS (69260)  
26, CHEMIN DES BROSSES**

527 675 706 RCS LYON

**AFFECTATION DU RESULTAT ADOPTEE  
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE  
DU 3 DECEMBRE 2018**

Exercice clos le 30 juin 2018

## **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 184 920,52 euros, comme suit :

- |                                  |                  |
|----------------------------------|------------------|
| - 5 % à la réserve légale.....   | 9 246,00 euros   |
| - au poste Autres réserves ..... | 175 674,52 euros |

Certifié conforme

Le Président



**SAS ORIAL**  
**12 & 15 Quai du Commerce**  
**Le Thelemos**  
**69336 LYON CEDEX 09**

**CABINET BOREL & ASSOCIES**  
**Immeuble Les Vikings - Odin**  
**17 Rue Louis Guérin**  
**69626 VILLEURBANNE CEDEX**

**EXEMPLAIRE GREFFE**

**SAS 2JEANFC**  
**S.A.S. au capital de 4 001 390 Euros**

**Siège social :**  
**26 chemin des Brosses**  
**69260 CHARBONNIERES LES BAINS**

**527 675 706 RCS LYON**

**SAS 2JEANFC**

**Rapports des Commissaires aux Comptes**  
**Exercice clos le 30 juin 2018**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 30 juin 2018**

A l'Assemblée Générale,

**I- Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS 2JEAN FC relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**II- Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, de l'ouverture de l'exercice à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**III- Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- les titres de participation : nous nous sommes assurés que la valorisation de ces titres est conforme à la description qui en est faite dans l'annexe ainsi que du bien-fondé de l'absence de dépréciation. Pour apprécier leur valeur, nous avons examiné les informations financières disponibles et les analyses faites par la direction sur leur développement ainsi que de la valorisation par les méthodes appliquées par le groupe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **IV- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Assemblée Générale**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Le cas échéant, en application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

#### **V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **VI- Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

**SAS 2JEANFC**

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 23 novembre 2018

Les Commissaires aux Comptes

Pour S.A.S. ORIAL

S. AIGLOZ, Président

Pour CABINET BOREL & ASSOCIES

M. VIERRAY, Associé